

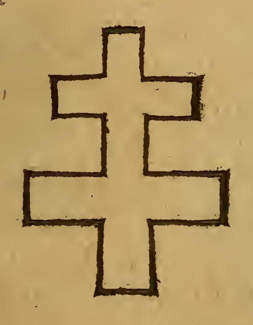




3—13

Réunion très rare. Certaines pièces semblent inconnues

LA PRINSE ET RENDITION de la ville de Montereau ou fault-Yonne a l'obeiſſance de Monſeigneur le Duc de Mayenne Lieutenant General de l'eſtat & Couronne de France.



A PARIS.

Chez Denis Binet

Auec Permiſſion.

LA PRISE ET RENdition de la ville de Montereau où faut Yonne, à l'obeissance de Monseigneur le Duc de Mayēne Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France.

QVand ie considere à part moy (amy lecteur) les raisons pertinantes & malheureuses des Politiques de maintenant & d'assez dautres personnes de mesme estoffe lesquelz disent & taschent à ap-

prouuer l'obeiſſance deuë aux Roys & Magiſtrats, appartenir à Henry de Valois leur particulier Prince & Monarque ſouuerain, aquoy ie reſpondray ſans tenir plus long propos, qu'il faut obeyr aux Roys moyennant qu'ilz obſeruent le ſerment par eux faict, en leur ſacre & Couronnement: en l'obſeruation duquel il eſt congneu Roy, & adminiſtre paiſiblement ſa republique. Mais lors que ſon peuple void & congnoiſt qu'au lieu de douceur & beneuolēce, en laquelle il auoit iuré & promis la reduire & gouuerner humainemēt, qu'au contraire il ſ'eſt tranſporté & infecté de ceſte tache

maraſtre & pernicieuſe de cru-
auté & tyrannie, transformant
ſon humanité de pere de fa-
mille en bourreau ſanguinai-
re & inhumain, il leur eſt be-
ſoing de ſ'en deffaire & le te-
nir pour neant. Et bien que
quelques vns me vouſſieſſent
dire le contraire: ie leur reſpõ-
dray ayſement & auec raiſon
qu'ilz ſont diſciples de Machi-
auelle, qui dit en vne de ſes
maximes, qu'il faut obeyr aux
Roys quelz qu'ilz ſoyent ſans
vſer d'autre commẽtaire. Voi-
la vne belle queſtion meſſieurs
les Politiques par laquelle vo⁹
auez endormy les ſens de vo-
ſtre Prince, & les voſtres &
ceux des habitãs des villes que

iournellemét vous attirez par voſtre ſubtile & dangereuſe malice :car ſoubs pretexte de les cōſeruer & garder, vous leur cauſez la rebelliō qui ſouuétes fois leur eſt cher venduë, meſme de fraiſche memoire. Qui eſt celuy de vous-autres qui s'eſt oppoſé aux malheurs que meritoit recepuoir la ville de Montereau où faut Yonne, de laquelle les habitàs ſe ſont laiſſez trop facilemét decepuoir, par voz abus & tromperies quotidiennes & ordinaires? En quelle calamitez & dangereux accidens les auez vous mis, s'il fut aduenu qu'ilz fuſſent tombez en autre main qu'à celle de Monſeigneur le Duc de Ma-

yenne, duquel la douceur &
misericorde est si grande qu'el
le semble admirable à tous
ceuxqui en ont essayé& qui en
essayent encore tous les iours.
Considerez ie vous prie com-
bien voz imaginations com-
portements & miserables des-
seins leurs sont pernicieux &
dommgeables,& confessez li-
brement & deuant Dieu &
lès hommes que vous estes cau
se des miseres & calamitez de
nostre temps, & principalle-
ment en ce dernier siecle au-
quel vous auez plus trauaillé
que iamais.

Or il reste maintenant à par-
ler suyuant nostre discours de
ce qui s'est passé en la ville de

Montereau , ce preſent mois de Iuin à ſçauoir le Dimanche, Mecredy & Ieudy, qui ſont le vnzieſme, le quatorzieſme & quinzieſme dudit moys, comme vous entendrez ſi apres. D'eſpernon ayant entẽdu que en ladicte ville il y auoit aſſez de Politiques & autres perſonnes realiſtes, qui ne demandoient autre choſe que l'aduãcement de Henry de Valois, & que facilement ilz luy liureroient la ville moyennant que ilz fuſſẽt aduertis de ſa venuë, pourquoy il ne faillit de faire aproche & ſe tenir preſt pour entrer en ladicte ville, au iour aſſigné, quelques choſes que les Politiques habitans d'icelle

diſent

disent, le contraire on leur a depuis approuué.

Ledict d'*E*pernon ayant cheminé la nuict qui estoit entre le samedy & Dimanche entra dans ladicte ville, par la trahison des susdicts Politiques, qui pour ce faire faisoient garde ce iour là aux portes d'icelle qui le feirent entrer le Dimanche au matin sur les huict heures à l'heure mesme il entra dedãs le Chasteau, auquel il y mit deux regiments à sçauoir l'vn de monsieur de sainct Fort, & l'autre estoit le reste des trouppes du Comte de Brienne qui resterent du siege de S. Ouyn, auec vne compaignie de cheuaux legers conduitte par mõ-

ſieur d'Embeuille Lieutenant en icelle dudict d'Epernon, leſquelz ſe rendoient du tout maiſtres & de la ville & du Chaſteau, empeſchãts les ports & paſſages aux marchans tant par eau que par terre : pourquoy monſeigneur le Duc de Mayenne conſiderant ſelon ſa ſageſſe, prudence & conſeil, le mal que pourroit apporter la ſubiection d'vne telle ville reduicte au parti contraire, non pas tant pour ſa valleur que pour la cauſe qu'elle peut ayſement commander, & empeſcher les paſſages de pluſieurs viures & autres Marchãdiſes neceſſaires. Il feit incontinent approche tant pour reduire

ladicte ville en ſon obeyſſãce, que pour auoir par meſme moyen le perroquet mignon de Henry de Vallois Iean d'Epernon, qu'il auoit entendu eſtre dedans, lequel auſſi toſt qu'il fut aduerti de la venuë de mondict ſieur le Duc de Mayenne, leua bien viſte le ſiege ſouz pretexte qu'il aloit querir des forces auec quelque pieces de Canon pour ſe deffendre, qui ſont encores à venir & croyt on fermemẽt qu'ilz ont es goutes ſils ne ſont embourbez en quelque part.

Or monſeignenr le Duc de Mayenne ayant faict approche comme il eſt cy deſſus dit, feit ſelon la couſtume d'vn

braue & vertueux guerrier sõmer ladicte ville le mecredy quatorziesme du present mois enuiron sur le mydi. Laquelle il feit batre incontinẽt, apres à force de Canon de telle furie qui fut fait bresche sur le port S. Nicolas, du costé de deça sur la riuiere le Ieudy quinziesme de ce mois entre neuf & dix heures du matin, ainsi se voyant forcez & contrainctz de quiter la place demanderẽt à parlementer ne pouuãt plus resister aux forces dudict sieur Duc de Mayenne, le supplierẽt les recepuoir en quelque honneste composition ce qu'il leur accorda volontiers, & en icelle les traitast fort douce-

ment hors mis ceux qui auoiét
trahy, liuré & vẽdu ladicte vil-
le, desquelz il fit faire enqueste
par laquelle il fut pris quelques
habitans qui furẽt amenez par
bateau en ceste ville Dimãche
dernier dix-huictiesme de ce
mois, desquelz deux le lende-
main furent executez à mort
en la place de Greue, apres a-
uoir faict amende honorable
deuant la grande Eglise nostre
Dame, ayant chascun vne tor-
che au poing criant mercy à
Dieu, à la vierge Marie & a tous
vrays Catholiques, puis furent
trainez en arriere sur vne claye
en ladicte place de Greue,
où pour faire l'execution d'i-
ceux estoit plantée vne poten-

ce croiſee ſeruant à deux, la où ilz furent pendus & eſtrá-glez comme traiſtres, à *Dieu*, aux Princes Catholiques & à la patrie, exemple certes tres-neceſſaire pour vous autres meſſieurs les Politiques qui tenez iournellement les affaires aux rets de perdition, à la confuſion des pauures Catholiques leſquelz reſiſteront moyennant la grace & ayde de *Dieu* iuſques à la fin.

FIN.





